

Un numéro pour votre nouvelle entreprise

Un numéro pour votre entreprise peut faire partie de sa mise en place, sans remplacer vos démarches juridiques.

Trois points à prévoir

1. Choisissez le numéro que vous utiliserez pour les communications courantes de l'entreprise.
2. Distinguez vos coordonnées destinées aux clients de celles exigées pour vos démarches officielles.
3. Validez avec votre conseiller juridique les coordonnées à fournir dans chaque démarche. Le service ne remplace pas ce conseil.

Ressource d'information **WIGGWIGG**. Cette fiche et son code QR n'activent aucune offre ni aucun crédit et ne confirment pas votre admissibilité.

WIGGWIGG vous permet de choisir un numéro de téléphone pour votre entreprise, distinct de votre numéro personnel. Vous gérez le service directement avec **WIGGWIGG**.

Avant de choisir votre numéro

- Les services téléphoniques exigent la confirmation d'une province ou d'un territoire de résidence au Canada.
- Vous pouvez utiliser **WIGGWIGG** dans un navigateur. Consultez la page des applications pour les options mobiles actuelles.
- Le transfert d'un numéro existant vers **WIGGWIGG** n'est pas encore offert.

L'accès anticipé, c'est un vrai service payant, mais un produit en chantier : des fonctions de base peuvent briser, des écrans changent sans attendre une nouvelle version, et une fonction annoncée peut être retirée le temps qu'on la refasse.

Besoin d'aide? Écrivez à soutien@wiggwigg.ca ou utilisez le soutien dans l'application.



Découvrir **WIGGWIGG** pour votre entreprise

<https://wiggwigg.ca/fr/cas-utilisation/affaires/>

Ce code ouvre la présentation de **WIGGWIGG** pour les entreprises. Il n'active pas de crédit.

Consulter les tarifs : <https://wiggwigg.ca/fr/tarifs/>

Voir les options mobiles : <https://wiggwigg.ca/fr/applications-mobiles/>